

26 - 27 MAI 2018



CHAMPIONNAT DE FRANCE RUGBY SPORT ADAPTÉ

BRESSOLS - 82
Stade Municipal

ENTRÉE GRATUITE



Plus d'informations sur le site : commissionrugbyffsa.wixsite.com/monsie

Sommaire

Mot d'accueil	p 3
Bienvenue dans le Tarn-et-Garonne	p 4
Venir à Bressols	p 6
Comité d'Organisation Local	p 7
Programme Prévisionnel	p 8
Informations Générales	p 9
Précisions Techniques	p 11
Fiche Association	p 15
Fiche Engagement	p 16
Demande de dérogation	p 19
Autorisation médicale	p 21
Fiche Récapitulative	p 22
Plan d'accès	p 23
Liste des Hébergements	p 24

I. Mot d'accueil



Bonjour à toutes et à tous,

Le Comité Départemental Sport Adapté du Tarn et Garonne est heureux d'organiser le 1^{er} Championnat de France Rugby Sport Adapté. Le Tarn et Garonne est véritablement une terre d'Ovalie. US Montauban (leader de ProD2) et Valence d'Agen (Fédérale 1) en témoignent... mais aussi la proximité du Stade Toulousain et de l'US Agen.

La petite ville de Bressols vous proposera de belles installations où vous pourrez, pendant 2 jours et demi, faire vivre les valeurs du rugby. Au programme : respect, solidarité, courage, plaisir et convivialité.

Le COL met tout en œuvre pour que ce premier rendez-vous soit une réussite. De belles surprises vous attendent.

L'ensemble des organisateurs et moi-même sommes impatients de vous accueillir à Bressols du 25 au 27 mai 2018.

A très bientôt.
Bien sportivement,



ESPAGNET Alain
Président du COL
Président du CDSA 82

II. Bienvenue dans le Tarn et Garonne

Tarn et Garonne :

Le département de Tarn-et-Garonne est un département français appartenant à la région Occitanie. Il tire son nom du fleuve Garonne et de son affluent le Tarn.

Sa préfecture est Montauban, et son unique sous-préfecture est Castelsarrasin.

Le Tarn-et-Garonne est un département essentiellement agricole et produit 80 % des fruits de Midi-Pyrénées, soit environ 300 000 tonnes en 2012.

Malgré sa faible superficie (c'est l'un des plus petits départements de France), le Tarn-et-Garonne possède une grande diversité de paysages et de reliefs.



Le Grand Montauban :

Composée de 10 communes, le Grand Montauban compte plus de 75 000 habitants dont près de 60 000 dans la seule commune de Montauban.

Dans un premier temps de 2000 à novembre 2010, cette communauté a reçu la dénomination de Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières, les Trois Rivières en question étant le Tarn, le Tescou et l'Aveyron. Jugée insuffisamment dynamique pour son territoire, l'appellation est modifiée et devient le 8 novembre 2010 Communauté d'agglomération du Grand Montauban.

Bressols :



Située au Sud de Montauban, cette ville compte plus de 3700 habitants, et fait partie des 15 plus grandes villes du département.

Le nom Bressols pourrait venir du nom gaulois Bricetus, successeur de l'évêque Saint-Martin de Tours. Au Moyen Age, la seigneurie de Bressols dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Théodard.

III. Venir à Bressols



Salle polyvalente de Bressols
Route de Lavar
82710 Bressols.

En voiture :

- **En venant du Sud (Toulouse) :**
Sur l'A20, sortie 67 : Zone artisanale de Bressols.
- **En venant du Nord (Montauban) :**
Sortie 66 sur l'A20 : Castres, Bressols, Villemur sur Tarn, Albasud.
- **En venant de l'Ouest (Agen) :**
Sur l'A20, sortie 67 : Zone artisanale de Bressols.
- **En arrivant de l'Est (Albi)**
Sur l'A20, sortie 67 : Zone artisanale de Bressols.

En train / TGV :

- Gare de Montauban Ville Bourbon 6,5 kms de Bressols-11 minutes en voiture.

En avion :

- Aéroport de Toulouse
(33 minutes de Bressols).

IV. Comité d'Organisation Local

Président du COL

Monsieur ESPAGNET Alain

Président du CDSA 82

FONCTION	CONTACT	
Trésorier	Rougier Laurent	
Secrétaire général	Marcipont Caroline	
Commission Coordination / Logistique	Griffoul Marie Pierre	
Commission Sportive	Marcipont Caroline	
Commission Médicale	Decoster Pierre	
Commission Restauration	Manzi Vincent	
Commission Partenariats	Zanin Pascal	
Commission Communication	Estripeau Pierre	
Commission Animation	Molinié Coralie	
Commission Développement Durable	Simon Aurélia	
Commission Bénévolats	Larroque Betty	

Conseiller Technique Fédéral National Rugby	Sebire Bertrand	bertrand.sebire@ffsa.asso.fr
Délégué Technique Fédéral	Dugachard Laure	laure.dugachard@ffsa.asso.fr
Commission Sportive Nationale Rugby	Agard Loic	loic.agard@ffsa.asso.fr



COL France Rugby 2018

CDSA 82 – Caroline Marcipont

1 bis – 3A place du 22 septembre

82 000 Montauban

06 30 93 90 61

colrugby2018@gmail.com

V. Programme prévisionnel

Vendredi 25 mai 2017

14h00 - 18h00

Accueil des délégations à la Salle Polyvalente de Bressols

18h30

Réunion entraîneurs

A partir de 19h30

Repas à la Salle Polyvente de Bressols

Samedi 26 mai 2017

8h00

Ouverture de l'enceinte sportive

9h00

Cérémonie d'ouverture

10h00 - 12h00

Epreuves

12h00 - 14h00

Repas à la Salle Polyvente de Bressols

14h00 - 18h00

Epreuves

19h00

Repas de gala à la Salle Polyvente de Bressols

Dimanche 27 mai 2017

8h00

Ouverture de l'enceinte sportive

8h30

Accès à l'aire de jeu pour l'échauffement

9h00 - 11h00

Phases finales

11h30

Remise des récompenses et cérémonie de clôture

12h 00

Remise des paniers repas
Fin du championnat

VI. Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le Vendredi 20 Avril 2018.

Accueil des délégations

L'accueil se fera :

**Le vendredi 25 mai 2018 de 14h00 et 18h00
Salle Polyvalente de Bressols
Route de Lavaur - 82710 Bressols.**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des associations les documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et aux cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique du Rugby en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis le samedi midi de 12h00 à 14h00 et à partir de 19h30 le vendredi soir.

Ils auront lieu au :

À la Salle Polyvalente de Bressols

La soirée de Gala du samedi soir aura lieu :

**À la Salle Polyvalente de Bressols
Le samedi 26 mai 2018 à partir de 19h00.**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

**À la Salle Polyvalente de Bressols
Le dimanche 27 mai 2018 à partir de 12h00.**

Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en page 24 de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France de Rugby FFSA.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

VII. Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Rugby FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat,
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres,
- Un membre de la CSN.



Les nouvelles classifications entreront en vigueur avec le nouveau règlement Rugby FFSA à l'occasion de ce championnat. Vous trouverez dans le dossier d'inscription une fiche d'engagement par classe.

Modalités d'inscription

Le championnat de France Rugby relève du règlement Rugby FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Rugby FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2017-2018 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation.

Les zones techniques ne seront possible qu'aux licenciés FFSA.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription par équipe doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- ✓ **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative ;**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.

Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 19 /20 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent Championnat de France de la CSN Rugby FFSA en charge de la partie informatique – [Agard Loic – loic.agard@ffsa.asso.fr] doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard le **Vendredi 20 Avril 2018**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **Vendredi 20 Avril 2018**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Rugby – Agard Loic – et le Conseiller Technique Fédéral National de la discipline – Sebire Bertrand - est programmée le :

**Le vendredi 25 mai 2018 à partir de 18h30
À la Salle Polyvalente de Bressols**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à bertrand.sebire@ffsa.asso.fr.

Echauffement et compétition

Les aires de jeu seront disponibles à partir de 8h30 pour l'échauffement.

Les classes ouvertes pour ce championnat de France :

- Classe ABC ;
- Classe BCD : Niveau 1 et 2.

L'équipe qui remportera :

- Le championnat Classe ABC sera championne de France ABC ;
- Le championnat Classe BCD Niveau 1 sera championne de France BCD ;
- Le championnat Classe BCD Niveau 2 sera championne fédérale BCD .

NB : la catégorie sera ouverte si au minimum 2 équipes sont inscrites, en deçà aucun titre ne pourra être décerné.

Synthèse du règlement des championnats ouverts

Catégorie		Nb Joueurs	Terrain	Temps de jeu	Remise en jeu	Jeu au pied
ABC	- 16 ans	3 sur le terrain 6 maxi sur le tournoi 5 sur la feuille de match	5x10m	2X5 min	Le joueur prend le ballon des mains de l'arbitre	Pas de jeu au pied
	- 18 ans	5 sur le terrain 10 maxi sur le tournoi 8 sur la feuille de match	15x18m	2x5 min	Le joueur prend le ballon des mains de l'arbitre	Pas de jeu au pied
	+ 18 ans	5 sur le terrain 10 maxi sur le tournoi 8 sur la feuille de match	15x18m	2X5 min	Le joueur prend le ballon des mains de l'arbitre	Pas de jeu au pied
BCD	- 16 ans	5 sur le terrain 10 maxi sur le tournoi 8 sur la feuille de match	15x18m	2X5 min	Le joueur prend le ballon des mains de l'arbitre	Pas de jeu au pied
	Niv 2 -18 ans +18 ans	5 sur le terrain 10 maxi sur le tournoi 8 sur la feuille de match	22X30m	2x7 min	Le joueur pousse le ballon avec le pied avant de s'en saisir.	Pas de jeu au pied
	Niv 1 -18 ans +18 ans	7 sur le terrain 14 maxi sur le tournoi 12 sur la feuille de match	35x50m	2x7 min	Drop Mêlée 3x3 (non poussée ni disputée) Touche (lift interdit)	Autorisé

Equipements sportifs

Short, chaussettes hautes, maillots identiques pour toute l'équipe; Crampons aluminium ou moulés (13 ou 16 ou 18mm), protège dents et protèges tibias conseillés sous la responsabilité du joueur ou du club. Casque et épaulettes homologuées à la volonté du joueur. Attention toutes protections en dur interdites (sauf les protèges tibias)

Catégories d'âges

ANNEE	Jeunes – 16 ans (de 12 ans à moins de 16 ans)	Jeunes – 18 ans	Adultes + 18 ans
Saison sportive	Nés en 2002 et 2005	Nés en 2000 et 2001	A partir de 1999

Si le surclassement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé, il est autorisé d'une catégorie d'âge à celle juste au-dessus. Exception pour les catégories inférieures à 16 ans : pas de sur classement (sauf pour la dernière année de chaque catégorie).

A renvoyer au COL avant le **vendredi 20 Avril**

CDSA 82 - Caroline Marcipont

1 bis – 3A place du 22 septembre 82 000 Montauban

06 30 93 90 61 / colrugby2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès zones techniques) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	40 €		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	75€		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	20 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner)	55€		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COL du CDSA 82**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :

Date

Signature

Préciser la taille et nombre de T-shirt pour la délégation :	XS :	M :	XL :
	S :	L :	XXL :

FICHE ENGAGEMENT ABC

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **vendredi 20 Avril**

CDSA 82 - Caroline Marcipont

1 bis – 3A place du 22 septembre 82 000 Montauban

06 30 93 90 61 / colrugby2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Téléphone :	

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie -16 /- 18 /+18	Classe	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 19/20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Rugby.

<u>Signature du Président :</u> Visa du Département
--

<u>Signature du Président :</u> Visa de la Région
--

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

FICHE ENGAGEMENT BCD Niveau 2

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **vendredi 20 Avril**

CDSA 82 - Caroline Marcipont

1 bis – 3A place du 22 septembre 82 000 Montauban

06 30 93 90 61 / colrugby2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie -16 /- 18 /+18	Classe	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 19/20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Rugby.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

FICHE ENGAGEMENT BCD Niveau 1

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

A renvoyer au COL avant le **vendredi 20 Avril**

CDSA - Caroline Marcipont

1 bis – 3A place du 22 septembre 82 000 Montauban

06 30 93 90 61 / colrugby2018@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie -16 /-18 /+18	Classe	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 19/20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de Rugby.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

VIII. Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e)
agissant en mon nom, demande dérogation pour participer au championnat de France Rugby, pour le motif suivant :

Je soussigné(e)
représentant légal de, **agissant en son nom**, demande dérogation pour participer au championnat de France Rugby, pour le motif suivant :

- ☐ Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours ;
- ☐ Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative ;
 (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- ☐ Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- ☐ Favorable
- ☐ Réservé
- ☐ Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- ☐ Favorable
- ☐ Réservé
- ☐ Défavorable

Commentaires

IX. Demande de dérogation par équipe

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) **représentant de l'association** demande dérogation pour que l'équipe participe au championnat de France Rugby, pour le motif suivant :

- ☐ Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- ☐ Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- ☐ Favorable
- ☐ Réservé
- ☐ Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- ☐ Favorable
- ☐ Réservé
- ☐ Défavorable

Commentaires

X. Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France Rugby à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Rugby à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

XI. Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Caroline Marcipont – CDSA 82

1 bis – 3A place du 22 septembre 82 000 Montauban

06 30 93 90 61 / colrugby2018@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le **Vendredi 20 Avril :**

- ☐ La fiche d'inscription « Association »
- ☐ La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- ☐ La fiche d'engagement
- ☐ **La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- ☐ Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

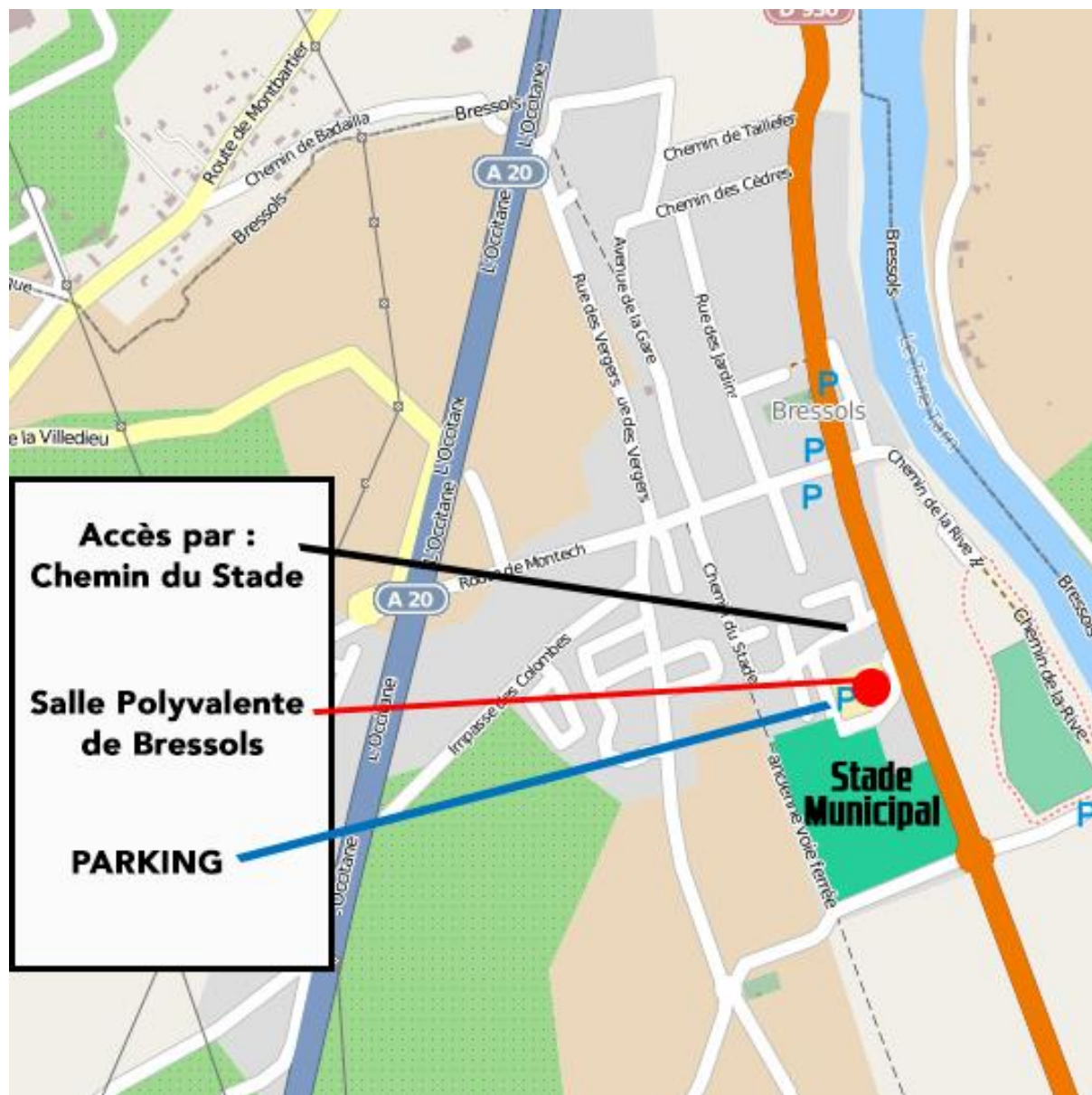
- ☐ Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- ☐ La licence compétitive en cours de validité
- ☐ **Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- ☐ **Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

XII. Plan d'accès



XIII. Hébergement

NOM	COORDONNEES	TARIFS	Kilomètres de la compétition
Hôtel 1er Classe	60 rue Louis Lépine Albasud Secteur 3 82000 Montauban	27 €	3,1
Hôtel Campanile	Rue Louis Lepine - ZI Albasud 82000 Montauban	45 €	3,2
Hôtel Deltour	16 impasse Jacques Daguerre 82000 Montauban	65 €	3,3
Hôtel Formule 1	35 chemin de Mallet 82000 Montauban	25 €	8,7
Hôtel Mercure	12 rue Notre Dame 82000 Montauban	85 €	9,3
Hôtel Ville Nouvelle	30 rue Léon Cladel 82000 Montauban	55 €	10
Hôtel Ibis Budget les Chaumes	50 Route de Saint Martil 82000 Montauban	57 €	11
Hôtel Kyriad	1461 route du Nord 82000 Montauban	45 €	13
Hôtel B&B	Rue Romy Schneider Zone Futuropôle 82000 Montauban	46 €	13



Partenaires institutionnels



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux

